

RECTORAT

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des corps des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

La rectrice de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié portant définition de certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;

Vu le décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié relatif au statut des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et à diverses dispositions statutaires applicables aux professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de cette école ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant création du bureau de vote centralisateur pour l'élection des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie de Créteil ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 08/12/2022 ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des enseignants du second degré, professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

**REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION**  
**(19 titulaires - 19 suppléants)**

**TITULAIRES**

<b>Mme Julie BENETTI</b>	Rectrice de l'académie de Créteil
<b>M. Mehdi CHERFI</b>	Secrétaire général de l'académie de Créteil
<b>M. David BERAHA</b>	Secrétaire Général Adjoint – Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
<b>M. Julien LALIVE</b>	Chef de la division des personnels enseignants
<b>Mme Adèle GAY</b>	Chargée d'affaires juridiques
<b>M. Denis ALTHAPARRO</b>	Chef de service de la DPE 5
<b>Mme Valérie MATOULET</b>	Cheffe de service de la DPE 4
<b>M. Charles NAÏM</b>	Doyen des IA-IPR
<b>M. Julien LOCHE</b>	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en sciences de la vie et de la terre
<b>M. Benoit LASNIER</b>	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive
<b>M. Philippe KRIEF</b>	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional EVS
<b>Mme Véronique ARMAND</b>	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale en mathématiques
<b>Mme Iman TERY</b>	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'arabe
<b>M. Charles KAOUA</b>	Inspecteur de l'Éducation Nationale du 2 <sup>nd</sup> degré
<b>Mme Elisabeth BOYER</b>	Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation
<b>Mme Marie-Laure DE BUE</b>	Directrice de l'École académique de la formation continue

<b>M. Nicolas FIX</b>	Proviseur du lycée Pablo Picasso 94 – FONTENAY-SOUS-BOIS
<b>M. Jacques RUSIN</b>	Proviseur du lycée Léon Blum 94 – CRETEIL
<b>M. Lucas DAVID</b>	Proviseur du lycée Jacques Amyot 77 – MELUN

### **SUPPLÉANTS**

<b>Mme Rachel HENRY</b>	Adjointe au Directeur des Relations et des Ressources Humaines
<b>Mme Sylvie TROUSSET</b>	Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants
<b>Mme Marie-Françoise DESJARDINS</b>	Cheffe de service de la DPE 8
<b>Mme Cécile CAPIA-CAMBOUNET</b>	Cheffe de service de la DPE 7
<b>Mme Samira TIFRAOUINE</b>	Cheffe de service de la DPE 6
<b>Mme Anouk JACOB</b>	Cheffe de service de la DPE 11
<b>Mme Sabah LAMECHE</b>	Inspectrice de l'Éducation Nationale d'Information et d'Orientation
<b>M. Mourad ADDI</b>	Inspecteur de l'Éducation Nationale en S.T.I
<b>M. Pascal GADUEL</b>	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive
<b>M. Vincent ALBAUD</b>	Adjoint au chef de la division des personnels enseignants
<b>M. Olivier MONDET</b>	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en économie-gestion
<b>Mme Sandra MEUNIER</b>	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale EVS
<b>M. Éric METZDORFF</b>	Conseiller technique du recteur pour les établissements et la vie scolaire
<b>M. Laurent HACHEMI</b>	Principal du collège André Malraux 77 – MONTEREAU-FAULT-YONNE
<b>M. Julien MARTINEZ</b>	Principal du collège Janusz Korczak 94 – LIMEIL BREVANNES
<b>M. Christophe MONDIÈS</b>	Proviseur du lycée Georges Brassens 94 – VILLENEUVE-LE-ROI
<b>Mme Raphaëlle ESPOSITO</b>	Principale du collège du Fort 94 – SUCY EN BRIE
<b>Mme Pauline POINCET</b>	Proviseure lycée Liberté 93 – ROMAINVILLE
<b>Mme Carole FOUQUET</b>	Proviseure du lycée Louis Armand 94 – NOGENT SUR MARNE

**REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**  
**(19 titulaires - 19 suppléants)**

**TITULAIRES**

**Au titre de SUD Education**

<b>M. Hendrik DE GRAAF</b> Professeur Certifié	Lycée polyvalent Marx Dormoy 94 – CHAMPIGNY SUR MARNE
<b>M. Colin FAVERJON</b> Professeur agrégé	Collège Jean Moulin 93– AUBERVILLIERS
<b>Mme Emilie BENOIT</b> Professeure certifiée	Collège Gustave Courbet 93 – PIERREFITTE SUR SEINE

**Au titre du SGEN-CFDT**

<b>Mme Aude PAUL</b> Professeure agrégée	Lycée général et technologique Louise Michel 93 – BOBIGNY
---	---

**Au titre de la FNEC-FP-FO**

<b>Mme Maria ALBAREDE</b> Professeure certifiée	Lycée Jean Jaurès 93 – MONTREUIL
--	-------------------------------------

**Au titre de la CGT Educ'action**

<b>Mme Laila BOUHBOUH</b> PLP	Lycée professionnel Jean-Pierre Timbaud 93 – AUBERVILLIERS
<b>Mme Jessie TROJA</b> Professeure certifiée	Collège Daniel Fery 94 – LIMEIL BREVANNES
<b>Mme Zoé BUTZBACH</b> Professeure certifiée	Collège Henri Wallon 93 – AUBERVILLIERS

**Au titre de la FSU**

<b>Mme Véronique PABIAN</b> Professeure agrégée	Lycée Jean Jaurès 93 – MONTREUIL
<b>M. Ludovic CHAPSAL</b> Professeur certifié	Collège Robert Doisneau 93 – CLICHY SOUS BOIS
<b>M. Abdelatif ATOUF</b> PLP	Lycée professionnel Voillaume 93 – AULNAY SOUS BOIS
<b>Mme Karine DARJO</b> CPE	Lycée polyvalent Auguste Blanqui 93 – SAINT OUEN
<b>Mme Soisik ANDRE</b> Professeure agrégée	Lycée général et technologique Romain Rolland 94 – IVRY SUR SEINE
<b>M. Damien BESNARD</b> Professeur certifié	Collège Diderot 93 – AUBERVILLIERS
<b>Mme Emmanuelle NIGUÈS</b> Professeure certifiée	Université Paris Est Créteil 94– CRETEIL

Mme Kamta RYAM  
Professeure agrégée

Lycée polyvalent Paul Robert  
93 – LES LILAS

**Au titre de SE-UNSA**

Mme Sandrine ROUX  
Professeure certifiée

Collège Liberté  
94 – CHEVILLY LA RUE

**Au titre du SNALC**

M. Loïc VATIN  
Professeur agrégé

Lycée général et technologique Marcelin  
Berthelot  
94 – SAINT MAUR DES FOSSES

M. Franck MOULS  
Professeur certifié

Collège Blanche de Castille  
77 – LA CHAPELLE LA REINE

**SUPPLÉANTS**

**Au titre du Sud EDUCATION**

M. Baptiste BETTINELLI  
Professeur certifié

Collège des Remparts  
77 – ROZAY EN BRIE

M. Erwann LEVEQUE  
Professeur certifié

Collège République  
93 – BOBIGNY

Mme Fanny BECVORT  
Professeure agrégée

Lycée Marx Dormoy  
94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

**Au titre du SGEN-CFDT**

M. Florent TERNISIEN D'OUVILLE  
Professeur agrégé

Lycée général et technologique Jean  
Renoir  
93 – BONDY

**Au titre de la FNEC-FP-FO**

M. Abdenour BELLOUT  
PLP

SEP du lycée Liberté  
93 – ROMAINVILLE

**Au titre de la CGT Educ'action**

M. Nadir BENMEDDOUR  
PLP

Lycée professionnel Gourdou Leseurre  
94 – LA VARENNE SAINT HILAIRE

Mme Yentl AUDIBERT  
CPE

Collège Jorissen  
93 – DRANCY

M. Thibaud NICOLAS  
Professeur agrégé

Collège Marcel Cachin  
93 – LE BLANC MESNIL

**Au titre de la FSU**

M. Bruno LUTTENAUER  
Psy-EN

Circ. Livry-Gargan-Pavillons-sous-bois  
93 – LES PAVILLONS SOUS BOIS

Mme Laurence GADUEL  
Professeure d'EPS

Collège La Mailliere  
77 – LOGNES

Mme Corine TISSIER  
Psy-EN

CIO de Vincennes  
94 – VINCENNES

**Mme Laurence DOUDOU**  
Professeure certifiée

Collège Roland Garros  
94 – VILLENEUVE SAINT GEORGES

**Mme Maud COUTANT**  
Professeure certifiée

Collège Léonard de Vinci  
77– SAINT THIBAUT DES VIGNES

**Mme Caroline QUINIOU**  
Professeure agrégée

Lycée général et technologique Romain  
Rolland  
94 – IVRY SUR SEINE

**M. Philippe BOZON**  
Professeur d'EPS

Collège Clément Guyard  
94 – CRETEIL

**Mme Hélène BOYER**  
Professeure certifiée

Collège Saint-Exupéry  
93 – NOISY LE GRAND

**Au titre de SE-UNSA**

**M. David LELONG**  
Professeur certifié

Collège Georges Politzer  
94 – IVRY SUR SEINE

**Au titre du SNALC**

**M. Aissam KROUNA**  
PLP

SEP du lycée Alfred Nobel  
93 – CLICHY SOUS BOIS

**M. Olivier DURAND**  
Professeur certifié

Collège Paul Klee  
94 – THIAIS

**ARTICLE 2 :** Ces dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. L'arrêté de composition du 12 janvier 2024 est abrogé à la même date.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 1<sup>er</sup> février 2024

**Pour la rectrice et par délégation**  
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des relations et des ressources humaines

  
David BERANA